

Saint-Brieuc, le 18 décembre 2019

à M. le Directeur académique  
de la DSDEN des Côtes-d'Armor  
8 bis rue des Champs de Pies - B.P. 2369  
22023 St Brieuc Cedex

**Objet** : proposition d'intégrer un « groupe d'échanges et d'information sur l'exercice des fonctions de directeur d'école »

Monsieur le Directeur académique,

Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor ne désignera pas de représentant au « groupe d'échanges et d'information sur l'exercice des fonctions de directeur d'école » que Monsieur le Ministre vous demande d'installer dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que nous n'accepterons pas que ce « grand débat » débouche sur une proposition telle que la création d'un statut de directeur ou de regroupement d'établissements de type EPEP ou EPSF. Le ministre a été contraint de la retirer du projet de loi sur l'école de la confiance face à la mobilisation du printemps dernier, mais il l'a réintroduite après la vague d'émotion suscitée par le suicide de notre collègue directrice Christine Renon.

Ce n'est pas d'un « grand débat », d'un questionnaire général auprès des directeurs dont les personnels ont besoin : les revendications sont connues, elles sont exprimées régulièrement par les représentants des personnels, mais aussi malheureusement par les écrits et témoignages laissés par celles et ceux qui craquent. Nos collègues attendent désormais des réponses.

Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor porte ces revendications des collègues sur la question de la direction d'école, qui ne se limitent pas aux directeurs, en particulier :

- le refus d'un statut de supérieur hiérarchique ou/et de chef d'établissement que le Ministre tente à nouveau d'imposer ;
- la demande d'augmentation des décharges, de création d'une aide administrative pour chaque école dans le cadre d'un emploi statutaire de la fonction publique et d'une augmentation indemnitaire.

Nous alertons tous nos collègues directrices et directeurs sur le seul objectif de ces « espaces de parole » qui est de préparer la mise en place du statut de directeur supérieur hiérarchique. Ils sont livrés à eux-mêmes lors de réunions avec notre hiérarchie. C'est d'ores et déjà l'application de la contre-réforme de la fonction publique qui est mise en place : le salarié seul face à l'administration.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur académique, de notre attachement à la préservation de la représentation des personnels par les organisations syndicales et de toute notre considération.

Pour le SNUDI-Force Ouvrière des Côtes-d'Armor,  
le Secrétaire départemental,  
Stéphane MOTTIER

